

# ENTRÉE-NOUVE.

Novembre 77

## I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 18 Novembre le Conseil:

- vote le budget supplémentaire et les budgets annexes présentés par le Maire;
- vote le compte administratif présenté par le 1er Adjoint;
- accepte, avec les membres du Bureau d'Aide Sociale, le budget supplémentaire et le compte administratif du B.A.S.;
- désigne les personnes qui siègeront au groupe de travail du P.O.S. (plan d'occupation des sols);
- décide la création temporaire d'une commission extra-municipale du P.O.S. et désigne les Conseillers qui en feront partie;
- affecte la somme de 6 297 F en provenance du Fonds d'Equipe-ment des Collectivités Locales à la voirie;
- décide que le ramassage de la mousse et des branches à des fins commerciales dans nos forêts sera soumis à autorisation préalable de la Mairie. Il sera payant (3 F le cageat de mousse, 5 F le fagot de branches) ceci afin d'éviter les abus scandaleux constatés dans certaines forêts du canton;
- refuse la dépense de 39 000 F à la charge de la commune proposée par Télédiffusion de France afin d'éviter certaines " zones d'ombres ", estimant que la mission de service public national assumée par cet organisme n'a pas à être subventionnée par les fonds des contribuables de la commune;
- demande une subvention aussi élevée que possible pour les travaux à réaliser au Groupe Scolaire (sanitaire et chauffage);
- accepte le devis de réfection du logement de Mme IZARD (2 800 F) présenté par Mr. NITKOWSKI.
- fixe à 60 F la valeur des quatre bons d'achat remis à chacun de nos Anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année (dépense imputée au budget du B.A.S.);
- renouvelle auprès des Services de l'Equipe-ment la demande d'élargissement du chemin départemental N° 159, compte-tenu du danger permanent que son étroitesse actuelle engendre, vu l'importance de la circulation;
- accepte la convention passée entre le Maire, EDF et les PTT pour l'utilisation conjointe par ces deux services de pylones communs. A cet effet, une somme de 1 300 F sera versée à la commune;

.../...



- charge Mr. SALAIGNAC, architecte à BACCARAT, d'établir un avant-projet sommaire concernant l'aménagement du carrefour rue des Vosges/ rue de la gare (immeuble POIREL);

- refuse le projet départemental d'élimination des ordures ménagères estimant que le service actuellement assuré par la commune donne toute satisfaction, à un prix particulièrement bas pour le budget, donc pour tous;

- confie à Mr. ERHARD, 3ème Adjoint chargé de la qualité de la vie, le soin de dresser l'inventaire des richesses naturelles de la commune, comme demandé par l'Institut Européen d'Ecologie;

- prend acte qu'une subvention de 57 125 F est en voie d'être accordée à la commune pour le terrain de sports.

## II.- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.).

Par délibération en date du 9 mars 1973, le Conseil Municipal avait demandé l'élaboration d'un P.O.S.

Le P.O.S. est le document d'urbanisme des communes. Il est composé de plusieurs documents graphiques qui localisent des zones (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles, etc...), d'un règlement qui fixe le droit applicable à chacune des zones et d'annexes techniques.

Il permet:

- de définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain;
- de protéger les espaces naturels (agriculture, sites, paysages, forêts, etc...);
- de mieux organiser l'implantation et la desserte des constructions;
- de ménager les emplacements nécessaires aux équipements futurs.

Il est élaboré par un groupe de travail composé des personnes suivantes:

- Maire de Thierville/Meurthe,
- Mr. le Représentant de la Direction de l'Equipement,
- Mr. le Représentant du B.D.A.F.U. (Bureau Départemental d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme),
- Mr. le Représentant de la Direction de l'Agriculture,
- Mr. le Représentant de la Direction de l'Office National des Forêts,
- Mr. le Représentant des Chambres des Métiers et de Commerce,
- Mr. COLIN Jean, 1er Adjoint,
- Mr. HIRTZ René, 2ème Adjoint,
- Mme GEORGES Marie-Thérèse, Conseiller Municipal,
- Mr. GEORGE Paul, Conseiller Municipal,
- Mr. BIERRY André, personne qualifiée.

Pour préparer le travail de ce groupe, pour amender s'il y a lieu ses propositions, mais surtout pour associer le plus étroitement possible les habitants à l'élaboration du P.O.S., une commission extra-municipale est créée.

Elle donnera ses avis motivés au groupe de travail.

La composition de la commission est la suivante:

- Mr. le Maire, MM. ERHARD (3ème Adjoint), FRESSE, POIREL, SOUVAY, STOUTER, THIRIET (Conseillers);
- MM. Louis BERNARD et André DEMANGE, représentants les agriculteurs et les professions para-agricoles;
- Mme CHAXEL, représentant les familles et le Bureau d'Aide Sociale;
- Mr. NITKOWSKI, représentant les artisans et commerçants;
- MM. URIOT et NEUHAUSER, au titre des personnes qualifiées.

Ultérieurement, les propositions du groupe de travail seront soumises au Conseil Municipal qui reste souverain pour accepter, faire modifier ou refuser le projet.

Si le projet est adopté par le Conseil, une enquête publique sera alors effectuée et le moment venu, les observations, remarques, réclamations, etc... seront enregistrées sur un registre ouvert en Mairie.



Le projet (après avoir été modifié s'il y a lieu), sera alors soumis à la délibération définitive du Conseil Municipal qui ne pourra que l'accepter ou le refuser.

### III.- PRODUITS DES QUÊTES.

- Semaine Nationale de lutte contre le cancer:  
Les dons recueillis s'élèvent à la somme de 596 F.  
Bravo pour votre générosité.
- QUÊTE du 1er Novembre:  
La quête effectuée au profit du " Souvenir Français ", à la sortie de la messe, a produit la somme de 201,40 F.
- Quête du II Novembre:  
La vente des " Bleuets de France " s'élève à la somme de 82,75 F.  
Pour ces trois quêtes, un grand merci aux généreux donateurs, aux quêteuses, quêteurs et organisateurs.

### IV.- TROTTOIRS ET CANIVEAUX.

A l'approche de la mauvaise saison, il est utile de rappeler que le balayage des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains. Par temps de neige, les trottoirs doivent être dégagés et le passage des piétons assuré.

### V.- CLOTURES.

Les propriétaires qui désirent construire une clôture en limite d'un terrain communal, d'un chemin, d'une rue, d'une route, etc... sont instamment priés de faire une demande préalable en Mairie.

### VI.- PRIX DE LA RESISTANCE.

A la suite du concours organisé à Raon-l'Etape par les élèves des classes de 3ème du C.E.S., Eric CHENAL, de Thiaville/M, s'est classé 3ème sur plus de 120 participants. La remise du prix a été faite à l'Hôtel de Ville de Raon-l'Etape le 8 octobre 1977.  
Toutes nos félicitations.

### VII.- LA VIE DU VILLAGE.

- Prochain mariage:  
Le 24 décembre à 10 h 30 sera célébré à Thiaville/Meurthe le mariage de Monsieur Alain BOUDOT, agent technique forestier, domicilié à Raon-l'Etape et de Mademoiselle Martine CHENAL, agent des services hospitaliers, domiciliée à Thiaville/Meurthe.
- Nouveaux habitants:  
Mr. et Mme René RUYER et leur fille Virginie ont emménagé à Fagnoux. Nous leur souhaitons la bienvenue à tous trois.
- Décès:  
Au cours du dernier trimestre, nous avons eu à déplorer le décès de  
• Mr. André BONTEMPS, survenu dans sa 67 ème année, le 29 août 1977.  
• Mr. Robert PIERRAT, âgé de 69 ans, le 18 octobre 1977.  
• Mme Lisa LEGER, le 17 novembre 1977, à l'âge de 84 ans.  
Nos sincères condoléances à ces trois familles dans la peine.

### VIII.- VOUS APPARTIENT-IL?

Un chat roux, de taille adulte, a été trouvé. Il peut être réclamé chez Mr. Jean PERRIN à Thiaville/M.



### IX.- DISTILLATION.

Mr. Louis BERNARD se tiendra prochainement à la disposition des distillateurs à l'endroit habituel.

Les imprimés nécessaires au transport des matières sont à retirer en Mairie dès à présent.

### X.- LE SAVIEZ - VOUS ?

#### . Boîte postale 5 000.

Afin de permettre aux consommateurs d'être entendus, de faire valoir leurs droits et d'établir un dialogue constructif avec les professionnels, un dispositif intitulé " Boîte postale 5 000 " est mis en place depuis le 1er Novembre dans toute la France.

La " Boîte postale 5 000 " recevra les correspondances relatives aux problèmes de consommation: demandes de renseignements, exposé de difficultés à résoudre ou de litiges à trancher.

Il s'agit d'une procédure de conciliation. Une campagne d'information nationale sera faite par le Secrétariat d'Etat à la Consommation.

L'adresse de cette boîte est

" BOITE POSTALE 5 000 " 54000 NANCY

#### . Livret d'Epargne manuelle.

Il est réservé aux salariés de moins de 30 ans qui exercent une activité manuelle. C'est une formule d'épargne sur 5 ans qui est rémunérée au taux des livrets (6,5 % actuellement) et totalement exonérée d'impôt. A l'échéance (5 à 8 ans), l'Etat complète le capital et les intérêts ainsi acquis par une prime substantielle. Le titulaire peut alors envisager une installation de type artisanal et bénéficier de conditions de financement exceptionnelles. De plus, une prime d'installation permet d'améliorer l'autofinancement nécessaire et donne ainsi toute chance de réussite au projet.

### - RETROSPECTIVE -

Nous sommes en 1914. Monsieur Edmond DIDIER est Maire et Monsieur Alexandre MUNIER est Adjoint.

- .. 21.06.1914: Le Conseil accorde 1 000 francs de subvention à la Société Lorraine D'Electricité afin d'électrifier le village et décide que 5 lampes seront installées pour éclairer les rues.
- .. 04.08.1914: Les marchandises de 1ère nécessité faisant complètement défaut, le Conseil demande à Monsieur le Préfet de faire ravitailler la localité. De plus, la population civile n'a plus de pain que par l'intermédiaire d'un boulanger du voisinage, qui ne vient que très irrégulièrement, son cheval étant mobilisé.
- .. 08.08.1914: Le Conseil autorise l'Adjoint au Maire, remplaçant le Maire appelé sous les drapeaux, à délivrer des bons de 20 et 10 centimes aux nécessiteux.

M . J .

..../...



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ASSOCIATION FAMILIALE.

• Saint-Nicolas.

Le patron de la Lorraine, sur son char, parcourera les rues de Lachapelle et de Thiaville, comme les années précédentes, aux heures habituelles, le samedi 3 Décembre. Il sera accompagné du fidèle Père Fouettard.

• Noël des enfants.

Il aura lieu le dimanche 18 Décembre à 14 Heures.

La projection d'un film précédera l'arrivée du Père Noël sur la scène du Foyer Rural de Thiaville.

A tous les enfants habitant Thiaville et Lachapelle, depuis la naissance et jusqu'au cours moyen 2ème année inclus, le Père Noël remettra un superbe lot de friandises (valeur 18 F).

C . C .

FOYER RURAL.

• L'habituelle soirée choucroute aura lieu le 17 décembre à partir de 19 heures salle du Foyer Rural.

• Prix: 25 F par personne, boisson en plus. Ce prix comprend l'entrée du bal qui sera animé par un orchestre.

• Inscriptions:

Dès à présent, chez Monsieur THOUVENIN Gilbert en versant 10 F par personne et jusqu'au 12 inclus.

G . T .